

**MÉTROPOLE  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**\*\*\***

**CONSEIL DE TERRITOIRE  
MARSEILLE PROVENCE**

**\*\*\***

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 24 SEPTEMBRE 2019**



**La séance est ouverte à 14 H 30**  
**sous la présidence de Monsieur Jean MONTAGNAC,**  
**Président du Conseil de Territoire de Marseille Provence**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Christophe DE PIETRO représenté par Roland MOUREN - Marie-France DROPY OURET représentée par Michel AZOULAI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Marie-Louise LOTA - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Gérard CHENOZ - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Martine RENAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Solange BIAGGI - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédérick BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Bonjour à tous.

Le quorum étant fixé à 87, il est constaté et atteint. La séance est donc ouverte.

Avant de passer à l'approbation ou non du procès-verbal, une information que vous pouvez constater : depuis août 2019, Richard Didier a été appelé à d'autres fonctions très loin de la France par l'Etat français, il nous a donc quittés. J'ai souhaité que Jean-Pierre Roncin, qui est ici à mes côtés, soit le nouveau directeur de cabinet. D'ailleurs, vous le connaissez tous, il vous rencontre dans vos villes respectives.

*(Applaudissements)*

En fonction de vos applaudissements, je pense que, bientôt, il va venir ici à ma place !

C'est ainsi que cela se passe dans la vie !

Richard Didier est à Saint-Martin, pas dans la Crau, Saint-Martin dans les Caraïbes. Il a été muté là-bas pour essayer de faire avancer les choses plus rapidement que constaté. Si je l'ai au téléphone, je lui transmettrai votre meilleur souvenir.

## **I – Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du 18. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Unanimité, je vous remercie.

## **II – Compte rendu des décisions du Président**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de porter à la connaissance du Conseil les décisions prises en application de la délégation que vous m'avez confiée. Vous êtes invités à en prendre acte.

### **Le Conseil prend acte**

## **III – Examen des rapports**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous propose de passer à l'examen des rapports qui sont inscrits à l'ordre du jour. Du 1 à 61, la Commission Vie Urbaine, Alain Chopin.

## **VIE URBAINE**

**Monsieur CHOPIN**.- Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole pour rendre compte des avis qui ont été émis lors de la Commission Vie Urbaine qui s'est tenue le 13 septembre, laquelle a examiné les 61 rapports qui lui ont été soumis.

L'ensemble de ces rapports a reçu un avis favorable à l'unanimité des élus présents, à l'exception des deux rapports 28 et 29 qui ont fait l'objet d'une réserve de vote du Rassemblement National, concernant l'institution et la délégation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé par la Métropole sur le territoire de la Ville de Marseille, et du rapport 31 relatif à un avenant modificatif à un partenariat urbain sur Châteauneuf-les-Martigues. Enfin, le rapport 30, relatif à l'institution du périmètre de PUP dit Gaston Berger dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, avec sa convention, a reçu un avis défavorable du groupe Socialistes et apparentés et une réserve de vote du Rassemblement National.

J'en ai terminé, monsieur le Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci.

Sur les 1 à 43, Laure-Agnès Caradec, pas d'intervention ?

**Madame CARADEC**.- Pas d'intervention.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Et sur les 44 à 61, Daniel Hermann non plus ?

Monsieur Stéphane Mari, vous avez la parole. Sur lequel ?

**Monsieur MARI**.- Comme vous avez passé les rapports 1 à 44, sur le rapport 2.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Attendez, je passe le 1 d'abord.

**1. VU 001-24/09/19 CT - Acquisition à l'euro symbolique auprès de la SNC rue François Mauriac de parcelles de terrain sises rue François Mauriac à Marseille 10<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**2. VU 002-24/09/19 CT - Traité d'adhésion à titre gratuit entre la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence d'une emprise de terrain nécessaire à la réalisation du Boulevard Urbain Sud tronçon Vallon de Toulouse/ Sainte Marguerite, située Bd Sainte Marguerite à Marseille 9<sup>e</sup>**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Monsieur MARI**.- Je vous remercie, monsieur le Président.

Je souhaitais aborder le boulevard Urbain Sud. Le jardin de la Mathilde, les jardins partagés Joseph Aiguier, les pins centenaires du Roy d'Espagne, j'avoue que, bien que Marseillais depuis toujours, je ne connaissais ces espaces verts qu'à travers les articles de presse récents de ces derniers mois. Je vous rassure, je me suis depuis rendu sur site pour les visualiser.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il était temps ! Je le dis.

**Monsieur MARI**.- Ces poumons verts des quartiers Sud ont la particularité d'être situés sur le trajet du boulevard Urbain Sud et sont appelés à être balafrés par ce projet.

J'interviens aujourd'hui, non pas à titre personnel, mais au titre de La République en marche de Marseille pour vous signifier que nous nous opposons à la

poursuite du boulevard Urbain Sud sur le tronçon Sainte-Marguerite/ Vallon de Toulouse. Madame la députée de la 2<sup>e</sup> circonscription de Marseille, Madame Pitollat, a d'ailleurs affiché son soutien public au collectif citoyen qui se bat pour préserver le cadre de vie des Marseillais.

Partout en France, dans les métropoles, on chasse les voitures. A Marseille, on les attire comme si l'on était encore dans des schémas des années 1970. Nous avons déjà eu une esquisse de débat au Conseil municipal de Marseille, avec pour réponses : l'une du député du secteur, droit dans ses bottes, expliquant que le projet se fera tel quel, et l'une plus pondérée, celle du maire de secteur, conscient des dégâts environnementaux du projet.

Oui, nous avons changé d'époque. La qualité de l'air, la préservation de la biodiversité, la promotion des modes de transport alternatifs à la voiture deviennent une préoccupation majeure de nos concitoyens et surtout des jeunes générations. Savez-vous que le boulevard Urbain Sud va border de très nombreuses habitations et une quinzaine d'établissements publics, dont des écoles, des collèges et des lycées ? Et ce ne sont pas de dérisoires purificateurs d'air qui seront la solution miracle à ces nuisances.

Le boulevard Urbain Sud, tel qu'il est proposé aujourd'hui, va aboutir à un cul-de-sac et pourrait devenir un véritable aspirateur à voitures, notamment pour accéder au secteur des Calanques. Je vous rappelle que nous avons un exemple sous les yeux : la L2 que nous avons tous appelée de nos vœux, qui est un bon projet, mais on constate aujourd'hui que la L2 est devenue un aspirateur à voitures avec des embouteillages aux heures de pointe ; les entrées et les sorties des échangeurs sont saturées. Ainsi, chaque fois qu'on crée une voirie supplémentaire, on fait un appel d'air sur les voitures.

Nous voulons tous une ville apaisée. Aussi, mettons en œuvre un moratoire sur ce projet, sur ce dernier tronçon, et essayons de trouver des solutions alternatives, telles que l'aménagement des voies existantes. J'ai noté en Conseil municipal de Marseille que Monsieur le maire du 9-10 parlait d'aménager, par exemple, le boulevard de la Gaye en essayant d'éviter de passer sur les jardins de la Mathilde. Pourquoi pas ? Pourquoi ne pas étudier aussi la prolongation d'un futur tramway de la Gaye à la Vieille Chapelle ?

Nous devons repenser la ville, non pas en déclarations, mais en actes. Monsieur le Président, chers collègues, il est encore temps de réagir. Merci pour votre attention.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Avant de passer la parole à Yves Moraine qui me l'a demandée, je vous rappelle simplement l'historique. Moi, ancien élu au Conseil, à la Communauté urbaine, Guy Teissier, membre, comme certains d'entre nous, a commencé à parler du boulevard Urbain Sud dans les années 2010. Aujourd'hui, on se rend compte que, après moult décisions qui ont fait avancer le projet, qui ont permis d'organiser des réunions publiques, qui ont permis de faire une enquête publique de 2015, etc., vous vous apercevez aujourd'hui que l'on va traverser des endroits qui sont peut-être, effectivement, des jardins partagés. Cependant, je rappelle à ce sujet qu'on a fait des propositions pour déplacer ces jardins partagés sur d'autres lieux, sur d'autres hectares de terrain.

Aujourd'hui, entendre de votre part et peut-être d'autres voix qui s'élèvent contre le boulevard Urbain Sud, que vous comparez à la L2 ! La L2 il y a 30 ans en arrière, où l'on en parlait, ou 40, je ne sais plus combien. Aujourd'hui, le boulevard Urbain Sud avance à la vitesse qu'on avait prévue. Je ne sais pas si vous vous souvenez des présentations qu'on a pu faire, qui ont étudié les pistes cyclables, les modes doux, le transport urbain en zone protégée, etc. Je suis étonné et même effaré lorsque vous dites que vous découvrez aujourd'hui ce qui va se passer.

Yves Moraine, vous avez la parole, cher ami.

**Monsieur MORAINÉ**.- Monsieur le Président, merci.

Simplement pour essayer de recadrer le débat concernant le boulevard Urbain Sud. En réalité, nous parlons du périphérique marseillais que nous attendons depuis 1930. C'est la L2 Est, la L2 Nord et le boulevard Urbain Sud, ce sont ces trois morceaux qui créent le périphérique marseillais qui a tant manqué à notre ville, lorsque d'autres faisaient des choix différents et pertinents. Tous, sur tous les bancs, nous nous sommes mobilisés pour dire à tous les gouvernements qui n'écoutent pas Marseille, qu'ils soient de gauche, de droite ou du Nouveau Monde aujourd'hui : « *Il faut faire le périphérique ! Il faut faire la Rocade marseillaise !* » Et cela a tardé, tardé, tardé...

Finalement, c'est une décision prise sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy et signée sous le quinquennat de François Hollande, pour être parfaitement objectif, dans le cadre du si honni partenariat public-privé, mais signé par l'Etat cette fois-ci, qui a permis de débloquent les choses et de réaliser la L2 Nord et la L2 Est. Le boulevard Urbain Sud n'est qu'une prolongation ou le départ, selon le côté de cette rocade où l'on se place. D'ailleurs, les 800 premiers mètres depuis le rond-point Jourdan-Barry, entre la Vieille Chapelle et la Pointe-Rouge, ont été réalisés il y a une quinzaine d'années déjà. Les exécutifs successifs de la Communauté urbaine, Eugène Caselli, puis Guy Teissier qui a vraiment donné l'impulsion décisive, ont essayé de pousser ce dossier au maximum, car c'est une vraie nécessité.

J'entends parler d'aspirateur à voitures. Ce n'est pas un aspirateur à voitures. Les voitures, elles y sont, à cet endroit. Leur permettre de rejoindre les autoroutes sans rester des heures bloquées dans les rues de Marseille ou dans le centre-ville de Marseille, c'est au contraire faire œuvre de salubrité publique. Sans compter que, sur les deux voies qui sont créées, une voie est réservée aux transports en commun, ce qui permettra de desservir beaucoup plus vite les quartiers Sud et, on peut l'espérer, pour un certain nombre de touristes et d'habitants, d'éviter de se déplacer en voiture.

Cela étant, pour confirmer que la majorité ici et bien au-delà, je crois, et madame Annie Levy-Mozziconacci, qui était sur la même liste que vous en 2014, qui n'était pas la liste du Nouveau Monde qui n'existait pas encore, mais la liste classico-socialo-communiste de l'époque, qui était sur la même liste que vous lorsque vous avez refusé de vous retirer dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de Marseille, je vous rappelle un peu les choses, pour le plus grand plaisir de monsieur Ravier qui, grâce à vous, a été élu sénateur... Elle était sur la même liste que vous et que dit-elle au Conseil d'arrondissement du 4<sup>e</sup> secteur ? Elle dit : « *Bien entendu, on ne peut pas remettre en cause le boulevard Urbain Sud. Bien entendu, il faut le faire, mais il faut envisager des aménagements pour un certain nombre de sites sensibles.* » Si ce n'est pas une remise en cause du projet, mais une recherche d'aménagements, on peut éventuellement se rejoindre.

Je laisserai Lionel Royer-Perreaut répondre pour ce qui concerne notamment les jardins de la Mathilde et les jardins partagés. Pour ce qui concerne le Roy d'Espagne, qui est à cheval sur le 9<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> arrondissement, il faut bien évidemment essayer de supprimer le moins d'arbres possible. Ceux qu'on supprime, il faut les remplacer. Néanmoins, lorsque le Roy d'Espagne a été construit – ce sont 16 tours, de mémoire – en plein milieu de la garrigue provençale, entre 1959 et 1974, on aurait peut-être pu se poser la question à l'époque de la façon dont on allait gérer les voitures.

Nous, aujourd'hui, avec pragmatisme, on essaye de trouver une solution pour ceux qui habitent là-bas, pour ceux qui vivent là-bas et qui doivent pouvoir se déplacer le plus rapidement possible vers les autoroutes sans polluer tout Marseille. C'est la solution collective que nous avons trouvée.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur LE PRÉSIDENT**.- Merci !

La parole est à Eugène Caselli.

**Monsieur CASELLI**.- Merci, monsieur le Président.

Chers collègues, puisque je suis cité par Yves Moraine, je n'ai qu'une chose à dire. Je ne vais pas rentrer dans une polémique aujourd'hui. Ce que j'ai à dire, simplement, c'est que je ne revendique qu'une chose sur le boulevard Urbain Sud, c'est d'avoir fait réaliser des pré-études, ce qui n'engageait en rien la réalisation de ce projet.

Aujourd'hui, je crois que ce projet est devant nous, mais il demande une réévaluation, tout simplement, dans divers domaines. Plusieurs aspects ont été évoqués ici. Je crois qu'une réévaluation est nécessaire. C'est pourquoi, sur cette délibération, nous nous abstenons, mais nous disons : réévaluation.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pas d'autres interventions ? Je le mets aux voix.

**Le rapport est adopté**

**Se sont abstenus :**

Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ - Gérard POLIZZI - Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Michel ILLAC - Patrick MAGRO - André MOLINO - Georges ROSSO

**3. VU 003-24/09/19 CT - Acquisition à titre onéreux d'une emprise de terrain appartenant à AUCHAN Hypermarché, CEETRUS France et MARRELIMMO nécessaire à la réalisation du Boulevard Urbain Sud, tronçon Florian/ Vallon de Toulouse**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté**

**Se sont abstenus :**

Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ - Gérard POLIZZI - Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Michel ILLAC - Patrick MAGRO - André MOLINO - Georges ROSSO

**4. VU 004-24/09/19 CT - Transfert de gestion à titre gratuit par la ville de Marseille de deux parcelles de terrain situées avenue de la Madrague Montredon à Marseille 8<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**5. VU 005-24/09/19 CT - Acquisition à titre onéreux auprès de la SCI Holly Goudes d'une emprise de terrain sise 8 rue Désiré Pelaprat à Marseille 8<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**6. VU 006-24/09/19 CT - Déclassement du domaine public métropolitain du 8 boulevard Piot à Marseille 8<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**7. VU 007-24/09/19 CT - Acquisition à l'euro symbolique auprès de la ville de Marseille d'emprises foncières aménagées dans le cadre du projet de rénovation urbaine Plan d'Aou - Saint-Antoine - La Viste à Marseille 15<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**8. VU 008-24/09/19 CT - Cession onéreuse d'une parcelle de terrain sise rue de Forbin, à Marseille 2<sup>e</sup> arrondissement - Approbation d'un acte de régularisation de vente**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**9. VU 009-24/09/19 CT - Déclassement du domaine public métropolitain d'une parcelle de terrain sise rue de Forbin, à Marseille 2<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**10. VU 010-24/09/19 CT - Acquisition à titre onéreux auprès des copropriétaires de la résidence Côté Mer – bâtiments A et B des emprises foncières nécessaires à la réalisation de la voie nouvelle U236 dans le cadre du projet de rénovation urbaine Saint-Joseph à Marseille 14<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**11. VU 011-24/09/19 CT - Acquisition à titre onéreux auprès des copropriétaires de la résidence Côté Mer – bâtiments C et D des emprises foncières nécessaires à la réalisation de la voie nouvelle U236 dans le cadre du projet de rénovation urbaine Saint-Joseph à Marseille 14<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**12. VU 012-24/09/19 CT - Cession à titre gratuit auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée d'une parcelle de terrain déclassée du domaine public métropolitain sise rue André Allar à Marseille 15<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**13. VU 013-24/09/19 CT - Acquisition onéreuse auprès de Monsieur et Madame ALI MOUSSA de parcelles de terrain situées montée du Mont d'Or à Marseille 15<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Toujours le même vote ? Merci. Manifestez-vous si c'est contraire.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**14. VU 014-24/09/19 CT - Acquisition à l'euro symbolique auprès de la SNC chemin de Roumagoua La Ciotat de parcelles de terrains sises chemin de Roumagoua à La Ciotat**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**15. VU 015-24/09/19 CT - Acquisition à l'euro symbolique auprès de la SNC MARNIGNAN RESIDENCES d'une emprise foncière sise boulevard Jean Jaurès à La Ciotat**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**16. VU 016-24/09/19 CT - Acquisition à titre onéreux auprès de la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS des emprises foncières nécessaires à l'aménagement de la voie d'accès à la zone artisanale du Brégadan à Cassis**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**17. VU 017-24/09/19 CT - Acquisition à titre onéreux auprès de la société MEHARILAND des emprises foncières nécessaires à l'aménagement de la voie d'accès à la zone artisanale du Brégadan à Cassis**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**18. VU 018-24/09/19 CT - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame DEJARDIN Robert située avenue de Lacanau à Marignane**

**Avis du Conseil de Territoire**

**19. VU 019-24/09/19 CT - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain appartenant à Madame Michèle Henriette DI RUSSO située avenue Lacanau à Marignane**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**20. VU 020-24/09/19 CT - Acquisition à titre onéreux de deux parcelles de terrain appartenant à Monsieur et Madame RAKOCZY situées avenue Lacanau à Marignane**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**21. VU 021-24/09/19 CT - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain appartenant à Madame SCOTTO Di VETTINO située avenue Lacanau à Marignane**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**22. VU 022-24/09/19 CT - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain appartenant aux Consorts OCCHIPINTI située avenue Lacanau à Marignane**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**23. VU 023-24/09/19 CT - Constitution d'une servitude de passage sur une parcelle appartenant à la Métropole Aix-Marseille-Provence, sise Route de Martigues, Chemin des Amoureux, à Marignane**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**24. VU 024-24/09/19 CT - Cession à titre onéreux du lot n° 24 à la SAS CORDERIE dans la Zone d'Aménagement Concerté Les Florides, sur la commune de Marignane**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**25. VU 025-24/09/19 CT - Cession à titre onéreux du lot 12 à la SNC Florides, dans la ZAC des Florides à Marignane**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**26. VU 026-24/09/19 CT - Acquisition à l'euro symbolique de parcelles de terrain auprès de Monsieur BODRERO , situées 16 chemin de la Bastide Neuve à Châteauneuf-les-Martigues**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**27. VU 027-24/09/19 CT - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de services avec la Ville de Marseille pour le suivi opérationnel des opérations et dispositifs propres de la Ville de Marseille dans le domaine d'intervention de l'aménagement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**28. VU 028-24/09/19 CT - Institution du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Prémption Urbain Renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur le territoire de la Ville de Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- C'est l'intervention de monsieur Chopin tout à l'heure.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**29. VU 029-24/09/19 CT - Délégation du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Prémption Urbain Renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire de la Ville de Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**30. VU 030-24/09/19 CT - Institution d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial dit Gaston Berger à Marseille 10<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial avec la SCCV Marseille Gaston Berger**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pas d'opposition ?

**Madame MASSE.**- Abstention.

Président, je vous demande la parole. Merci beaucoup, Président.

Pour reprendre, suite à la Commission qui s'est déroulée, notre position quant à ce rapport : notre réserve de vote est surtout due sur ce rapport à l'urbanisme sur la commune de Marseille. Certes, aujourd'hui, sur ce rapport, c'est un PUP qui pourrait être un peu mieux dans l'organisation de l'urbanisation, mais nous préférons aujourd'hui marquer solidement nos positions quant à la demande d'un moratoire sur l'urbanisme sur notre commune de Marseille.

Voilà notre explication de vote sur tous ces rapports qui concerneront l'urbanisme sur la ville. Merci.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je le mets aux voix.

**Le rapport est adopté**

**Se sont abstenus :**

Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ - Gérard POLIZZI -

**31. VU 031-24/09/19 CT - Approbation d'un avenant modificatif au Projet Urbain Partenarial dit Laure Elargi sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues**

**Avis du conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**32. VU 032-24/09/19 CT - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Projet Urbain Partenarial de Val de Ricard à Ensues-la-Redonne**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**33. VU 033-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de mandat avec la Soleam pour la réalisation d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage à La Ciotat**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Monsieur GIORGI**.- Monsieur le Président, mesdames et messieurs, mes chers collègues, je souhaite intervenir sur les questions 33 et 34 concernant l'approbation d'une convention de mandat avec la SOLEAM pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- D'abord la 33.

**Monsieur GIORGI**.- 50 places et 33 pour Marignane.

Il est évident que mon intervention ne concerne pas la réalisation proprement dite d'une aire, puisque c'est la loi, puisqu'on a des devoirs vis-à-vis de ces personnes, etc. Ce n'est pas pour remettre en cause la création, mais surtout le contrat qui est passé et le prix unitaire d'aménagement d'une place. Je me souviens qu'il y a quelques années, dans le cadre de la Communauté urbaine, on avait rejeté une proposition de la SOLEAM, car le prix était exorbitant, nous semblait exorbitant. Aujourd'hui passe une délibération où l'on accepte un protocole d'accord, une convention qui prévoit 50 places pour la somme modique de 4 885 800 € hors taxes et, pour Marignane, 30 places pour un coût prévisionnel de 3 237 200 € hors taxes.

Je trouve, honnêtement, à une époque où l'on manque d'argent, on manque de moyens, investir de telles sommes pour un aussi petit nombre de places, cela me semble mériter réflexion. De ce fait, je m'abstiendrai sur ces deux délibérations.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Bien.

Monsieur Farina ?

**Monsieur FARINA**.- Président, chers amis, je voterai pour, mais j'aurais espéré que cette réalisation soit plus prompte à sortir des cartons. Je vais vite vous faire un rappel chronologique pour expliquer l'impatience qui anime La Ciotat à l'heure actuelle.

La ville de La Ciotat, groupée avec des communes annexes, tombe sous le coup de la loi Besson de 1990 qui imposait aux communes de plus de 5 000 habitants une aire d'accueil des gens du voyage. La commune de La Ciotat dispose donc depuis le 3 juin 2002 de la jouissance de ce terrain suite au non-renouvellement du bail de la

société OKAZ. Le 22 septembre 2003, délibération n° 5 du Conseil municipal qui vote à la majorité la création de cette aire. Depuis, tout ne fut que palabres et échecs de la part de la majorité.

Devant l'inertie du projet, en 2006, le Préfet préconise la création du SIVU (syndicat à vocation unique) qui devait permettre de fluidifier et accélérer la réalisation du projet. En 2010, 301 125 € de dotation de l'Etat sont dispersés dans l'attente de la purge de la falaise. Les multiples tables rondes auxquelles a assisté le premier adjoint de la Ville n'ont rien donné, avec un refus quasi systématique de la part des représentants des gens du voyage à ce qui leur était proposé.

En 2016, lors d'une lettre ouverte que je soumettais moi-même au Conseil municipal, je demandais à être associé à ce projet et accélérer les choses au titre des pénalités infligées à la Ville. J'ai reçu une fin de non-recevoir m'expliquant que le projet était métropolitain. C'est donc une satisfaction de voir ce projet se concrétiser.

Il y a tout de même des étonnements sur ce projet. Le premier étonnement est qu'il y a une phase de pré - travaux qui semble très étendue, puisque le début des travaux, si je ne me trompe pas, est en juillet 2020. Sur cette phase de travaux en pré-études, je ne comprends pas ce qu'ils vont mettre à l'intérieur, puisque, comme je viens de vous l'indiquer, depuis 2001, on pensait déjà ce projet, il a été pensé, il a été rédigé. On avait déjà les études de sommes, on avait déjà la DDE.

Je me permettrai d'ailleurs de répondre à ce qui vient d'être dit : de mémoire, le projet était à 3 M€ et quelques et est monté à 5 M€ à l'époque, puisqu'il y avait un tourne à gauche à réaliser. C'est la DDE qui avait préconisé de creuser la roche et de faire un tourne à gauche pour une sortie de camion, ce qui ajoute énormément à cette aire d'accueil des gens du voyage.

Personnellement, afin de ne plus avoir à payer, je voterai pour. Je vais tout de même surveiller le fait qu'elle se réalise assez vite, car on en a besoin. Aujourd'hui, même si 5 M€, cela paraît onéreux, il faut savoir que l'emplacement des places et la distance avec les écoles, c'est très contraignant. Il faut tout de même que des personnes viennent sur place, il faut qu'il y ait des aires de jeux, des aires de réparation pour les camions. Je sais, pour l'avoir étudié, que c'est très contraignant. Malheureusement, il me semble que c'est le prix.

Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Avant de laisser la parole, je voudrais tout de même signaler, je vais prendre un exemple, car, dans la délibération, vous avez également 45 places sur les communes de Châteauneuf-les-Martigues et Gignac-la-Nerthe.

Nous avons à l'époque, avant l'arrivée de la Métropole, déjà sous la Communauté urbaine, décidé de créer un syndicat mixte avec les villes concernées, c'est-à-dire les 5 000. Il y avait Carry-le-Rouet dedans, c'est pourquoi je peux en parler, puisque je siégeais au conseil d'administration. Dans les années 2009, 2010 ou 2012, nous avons acté l'acquisition de terrain, nous avons l'accord des deux maires, notamment Christian Amiraty qui va d'ailleurs pouvoir vous répondre.

Cela a basculé en 2016 à la Métropole et aujourd'hui, en 2019, on voit apparaître enfin les communes de Châteauneuf-les-Martigues, Gignac, mais qui regroupent les autres communes de la Côte Bleue. Cela signifie que ces retards sont dus à la lenteur de l'administration, il faut le reconnaître, qui prend du temps. Puis le basculement de la compétence intercommunale qui est passée à la Métropole n'a pas arrangé les choses à ce sujet.

En ce qui concerne, en revanche, le coût, nous avons une délibération qui indique que cela représentera, c'est un peu comme lorsqu'on fait des travaux importants,

il doit y avoir des acquisitions de terrains, etc. Je ne peux pas vous répondre sur ce domaine, mais je peux laisser d'autres répondre, qui ont peut-être plus d'indications que moi.

Christian Amiraty avait demandé la parole, mais d'abord monsieur Ghendouf. Vous avez le feu vert, il faut en profiter.

**Monsieur GHENDOUF.**- Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner la parole.

Je suis étonné des propos de monsieur Giorgi sur ce dossier. Je me trompe, j'espère, monsieur Giorgi, que ce n'est pas une manœuvre pour retarder la mise en œuvre de ce projet.

**Monsieur GIORGI.**- Non, on est concerné, monsieur. C'est le coût qui me semble exorbitant, c'est tout.

**Monsieur GHENDOUF.**- Oui, mais vous êtes le vice-président aux finances depuis longtemps, en tout cas en charge de ces questions. Me voilà publiquement rassuré sur le fait que ce n'est pas une manœuvre pour retarder encore l'urgence de la mise en œuvre de cette aire des gens du voyage, notamment sur les communes de La Ciotat, Ceyreste et Carnoux qui sont parties prenantes.

**Monsieur GIORGI.**- Et Cassis.

**Monsieur GHENDOUF.**- Car le sentiment, en tout cas pour ce qui nous concerne, est que nous ne sommes pas à la hauteur à l'échelle de la Métropole. Des territoires ont fait des efforts et d'autres territoires n'ont pas fait d'effort. Il me semble important de dire et de redire tranquillement que nous devons accepter le mode de vie des gens du voyage, de leur offrir des conditions d'accueil dignes et que l'inertie ne vient pas de l'administration. Je suis désolé. L'inertie vient des politiques sur cette question. Je souhaite que ce dossier aille au plus vite.

Quant au coût qui pourrait paraître... Je ne suis pas un spécialiste, je n'ai pas étudié les chiffres. Il faut savoir que le site choisi est extrêmement contraint. En effet, il demande certainement des coûts de mise en sécurité et d'aménagement qui sont peut-être un peu plus importants que la norme. En tout cas, quel qu'en soit le prix aujourd'hui, nous avons tellement attendu. Il est nécessaire pour que les gens du voyage puissent vivre dignement leur mode de vie et que cela ne génère pas de nuisances également pour les habitants, car, forcément, ils s'installent ailleurs et cela génère des nuisances sur d'autres sites. Cela frustre tout le monde. Il y a des solutions, elles ont été trouvées. L'argent est là, autant le faire au plus tôt et au plus vite. Merci.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci.

Christian Amiraty a demandé la parole.

**Monsieur AMIRATY.**- Merci, Président.

Vous avez là devant vous le maire d'une commune qui a vu l'arrivée, comme toutes les années, de gens du voyage, mais qui s'installent sur le stade. Cette année, c'est 70 000 euros de frais de remise en état sur le stade. Je ne peux pas me permettre cela toutes les années, cela va de soi. Pour autant, je suis aussi de ceux qui pensent que, culturellement, les gens du voyage ont une vraie histoire qui remonte à très longtemps, nous ne pouvons pas l'ignorer.

A ce stade, je vous indique aussi que j'ai eu l'occasion d'aller au stade, de parler avec le patriarche de ce convoi. Il m'a très clairement expliqué : « *Sur vos aires d'accueil, Monsieur, nous n'irons jamais, car cela ne correspond pas du tout à ce que nous souhaitons, ne serait-ce que parce que vous nous mettez du goudron et que l'on va mourir de chaud sur votre goudron.* » C'est vrai que la question de rafraîchir les villes et du réchauffement climatique, il ne l'a pas évoquée, il aurait pu.

Ce que je veux dire, au-delà du coût que cela a, c'est que soit on se donne bonne conscience, soit – et c'est plutôt cela, en réalité – on répond à la loi. C'est-à-dire que le Préfet a un schéma directeur des aires d'accueil, nous sommes bien obligés, nous, maires aussi, on est là, l'Etat, la Métropole est aussi bien obligée, dans le cadre de ses compétences, de répondre. Néanmoins, nous faisons tout cela, mais je vous le dis : cela ne sert à rien. Ils ne viendront pas sur ces aires.

Deuxième aspect, en ce qui concerne les emplacements, lorsqu'on dit : « *Vous aurez un emplacement de tant de mètres carrés* », ils nous font la démonstration qu'avec la voiture, la caravane, la deuxième voiture et la petite cantine avec la cuisine, il n'y a pas la place. Une place, ce n'est pas assez.

Il faut reprendre ce dossier, à mon avis, différemment. On ne peut pas accepter d'être envahi sur nos terrains municipaux que nous payons à grands frais. On ne peut pas non plus accepter et fermer les yeux lorsqu'on nous dit : « *De toute façon, vous allez dépenser un argent fou pour, finalement, que nous ne venions pas à cet endroit.* » Aussi, on ne pourra pas accepter qu'on mène des campagnes électorales sur cette thématique et qu'on profite, qu'on fasse de la politique politicienne sur ces communautés.

Voilà où nous en sommes.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci monsieur le Maire de Châteauneuf-les-Martigues.

**Monsieur MOUREN.**- Puisqu'il y a eu des interrogations quant au coût, sous la présidence de Guy Teissier, on nous avait menés à l'aire de Fuveau, on nous avait expliqué tout cela. *Grosso modo*, cela coûte 100 000 € par emplacement, qui sont très confortables. Je crois qu'il y avait 23 ou 24 places là-bas, c'est 150 000 € de fonctionnement par an. Ainsi, s'il y a plus de 50 places et que cela coûte moins, aux alentours de 5 M€, c'est toujours dans la même norme que celle citée il y a quelques années.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Cela ne rassure pas Jean-Pierre Giorgi.

**Monsieur MOUREN.**- Cela ne me rassure pas non plus.

**Monsieur GIORGI.**- Le problème n'est pas là.

**Monsieur MOUREN.**- Surtout les 150 000 € de fonctionnement.

**Monsieur GIORGI.**- On n'a pas de moyens.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Patrick Boré.

**Monsieur BORE.**- Merci, monsieur le Président.

J'entends les questionnements de chacun et la question de Jean-Pierre sur le coût. Jean-Pierre est le président éminent de la CLECT qui analyse avec sérieux et application l'emploi de l'argent public. Le coût de 100 000 € par place, on l'a expliqué, cela ne comprend pas seulement la place de caravane, mais tout le reste plus, sur l'aire de La Ciotat, Ceyreste, Roquefort-la-Bédoule, Carnoux, Cassis, puisque, malheureusement, le préfet n'a pas voulu que l'on intègre Gémenos qui, avec sa place d'émirat, nous aurait permis d'avoir une aire 4 étoiles.

Cet emplacement qui est central, qui est au centre des communes sur la route de Cassis, La Ciotat, Roquefort-la-Bédoule et Carnoux, a aussi un problème : c'était une ancienne casse. Il faut donc un peu dépolluer.

Comme vous l'avez dit, La Ciotat est prête depuis 2002. Lorsque nous en avons parlé en 2002, le maire de La Ciotat a arrêté le contrat qui nous liait avec l'entreprise, puisque c'est un terrain communal. Depuis 2002, La Ciotat perd de l'argent sur cette terre, puisque nous n'avons pas continué une location commerciale que nous avions en dénonçant le bail commercial existant. Moi aussi, il me tarde que cela arrive à la

fin. Je crois que ce sera bien pour toutes les communes, puisque, en ce moment, notre développement économique est plutôt difficile.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci.

Je le mets aux voix.

**Le rapport est adopté**

**S'est abstenu :**

Jean-Pierre GIORGI

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je fais un petit aparté qui n'a rien à voir avec ce Conseil de Territoire, mais je m'adresse à monsieur Farina. J'ai regretté que mon nom soit cité lors d'une réunion publique en disant que « *Monsieur Montagnac s'excusait de ne pas être présent.* » Je n'ai jamais été invité à votre réunion publique, monsieur Farina. Prenez-en acte. Evitez la prochaine fois de citer mon nom, même si ce n'est pas de votre fait. Merci.

**34. VU 034-24/09/19 CT - Approbation d'un mandat avec la SOLEAM pour la réalisation d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage à Marignane**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté**

**S'est abstenu :**

Jean-Pierre GIORGI

**35. VU 035-24/09/19 CT - Approbation d'une convention avec l'Etat pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint Menet- Marseille 11<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**36. VU 036-24/09/19 CT - Approbation d'un Protocole Transactionnel avec le groupement Guintoli EHTP Malet concernant le Lot n° 1 de la Zone d'Aménagement Concerté Athélia V sur la commune de La Ciotat**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**37. VU 037-24/09/19 CT - Clôture de la Convention de Mandat passée avec la SOLEAM relative aux acquisitions foncières, études et travaux sur le secteur Vallon Régny - Marseille 9<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**38. VU 038-24/09/19 CT - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement ZAC Vallon Régný - Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**39. VU 039-24/09/19 CT - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement Concession ZAC Capelette - Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**40. VU 040-24/09/19 CT - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement - Aménagement Malpassé - Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**41. VU 041-24/09/19 CT - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement Aménagement Savine - Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté**

**Se sont abstenus :**

Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ- Gérard POLIZZI.

**42. VU 042-24/09/19 CT - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement ZAC des Hauts de Sainte-Marthe**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**43. VU 043-24/09/19 CT - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement ZAC Château Gombert**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté**

**Se sont abstenus :**

Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ- Gérard POLIZZI.

**44. VU 044-24/09/19 CT - Approbation du lancement de la procédure d'attribution d'une concession d'aménagement sans transfert de risque économique relative aux copropriétés du Parc Corot à Marseille 13<sup>e</sup> arrondissement – Approbation du principe de la constitution de la Commission d'Appels d'Offres spéciale pour l'attribution de la concession d'aménagement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**45. VU 045-24/09/19 CT - Approbation de l'avenant n° 8 à la convention conclue avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise relatif à l'attribution d'une participation financière complémentaire pour la mise en œuvre du dispositif de veille et d'observation des copropriétés sur le territoire de la Métropole hors Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**46. VU 046-24/09/19 CT - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété sur la Résidence Plombières à Marseille 3<sup>e</sup> arrondissement - Attribution d'une subvention pour le ravalement des façades - Approbation d'une convention avec le syndicat des copropriétaires de la Ville de Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**47. VU 047-24/09/19 CT - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété sur la Résidence Plombières à Marseille 3<sup>e</sup> arrondissement - Réalisation d'une deuxième phase des travaux portant sur le ravalement des façades - Approbation d'une convention de préfinancement avec la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**48. VU 048-24/09/19 CT - Stratégie Territoriale de Lutte contre l'habitat Indigne et Dégradé - Approbation d'un avenant 1 à la convention de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain - OPAH RU transitoire Lutte contre l'Habitat Indigne – Marseille Centre**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**49. VU 049-24/09/19 CT - Approbation d'un avenant 1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Rénovation Urbaine à volet copropriétés dégradées OPAH RU Centre ancien de La Ciotat avec l'ANAH, l'Etat, la Région, le Département, la Ville de La Ciotat**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Demande de parole ? Monsieur Farina, vous avez la parole.

**Monsieur FARINA.**- Merci.

Je lis chaque fois les mêmes notions, une présentation étalée longuement par de belles phrases sur le papier.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Comment ?

**Monsieur FARINA.**- Bien sûr, on ne peut pas voter contre cet avenant pour l'aide aux rénovations de façades, mais refaire la façade alors même que l'intérieur moisit, c'est faire d'un œuf de 100 ans un œuf de Pâques. Aujourd'hui, la détresse est grande dans notre département. La politique nationale a certes amené son lot d'oubliés concernant la plèbe que nous sommes, mais les volontés associatives, les groupements d'intérêt ou même les structures d'aide ne parviennent pas à endiguer la détresse sociale qui sert plus d'intérêt politique que de priorité fondamentale. Il est temps de travailler sur le bien-être de nos concitoyens avec notamment un parc immobilier réellement abordable.

Vous avez beau démultiplier les structures, vous êtes en inadéquation totale avec la réalité de l'exercice municipal. Je n'en veux pas ici, bien sûr, au Conseil de Territoire dans son exercice plein et entier, mais avec l'exécutif local qui ne se fait peut-être pas le relais d'une réalité qui lui échappe, aujourd'hui, il ne faut pas continuer à peindre des façades sur La Ciotat. Il y a des problèmes gravissimes qui se produisent. Je le dis avec le cœur, car le nombre de dossiers sous lesquels croule l'opposition, de personnes qui n'arrivent pas à se loger, qui dorment dans des hangars, qui ont vraiment besoin de logement d'urgence, est à travailler.

Aujourd'hui, il y a un dossier social à La Ciotat qui est brûlant. Ce n'est pas en mettant un beau coup de pinceau que cela arrangera les choses. Je tenais à le dire, il fallait que ce soit dit, même si je vais voter pour cette résolution.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Bien. Il n'y a pas d'autres interventions ?

**Monsieur BORE.**- Non, il vote pour, il parle donc pour rien.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Très bien.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**50. VU 050-24/09/19 CT - Attribution d'une subvention aux Syndicats des copropriétaires de la résidence du Parc Bellevue à Marseille 3<sup>e</sup> arrondissement pour la réalisation d'études et diagnostics avant travaux d'urgence portant sur les bâtiments E et FGH- Approbation d'une convention**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

51. VU 051-24/09/19 CT - Résidence du Parc Bellevue à Marseille 3<sup>e</sup> arrondissement - Approbation d'une convention de préfinancement avec les Syndicats des copropriétaires

Avis du Conseil de Territoire

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

52. VU 052-24/09/19 CT - Approbation de l'appel à projets pour l'expérimentation du budget participatif de la Politique de la Ville de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le quartier prioritaire de la Belle de Mai sur la commune de Marseille

Avis du Conseil de Territoire

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

53. VU 053-24/09/19 CT - Approbation des six protocoles d'engagements réciproques et renforcés concernant les Contrats de Ville de Marseille Provence du Pays d'Aix, du Pays Salonais, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, d'Istres Ouest Provence, du Pays de Martigues

Avis du Conseil de Territoire

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

54. VU 054-24/09/19 CT - Approbation de la troisième série de la programmation 2019 du Contrat de Ville du Territoire Marseille Provence

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

55. VU 055-24/09/19 CT - Gestion Sociale Urbaine Renforcée - Modification de la délibération n° VU 029-107/19/CT en date du 26 mars 2019. Annulation de la convention avec Nouveau Logis Provençal - Approbation du changement de dénomination du bailleur - Approbation de la convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations Habitat Social

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

56. VU 056-24/09/19 CT - Modification des modalités d'attribution des aides directes pour le logement social sur le territoire Marseille-Provence

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

57. VU 057-24/09/19 CT - Proposition d'exemption des obligations de production de logements locatifs sociaux sur la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la période triennale 2020-2022

Avis du Conseil de Territoire

**Le rapport est adopté**

**Se sont abstenus :**

Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ- Gérard POLIZZI.

**58. VU 058-24/09/19 CT - Stratégie Territoriale de Lutte contre l'habitat Indigne et Dégradé - Approbation d'une convention avec l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers UNPI 13 et 83 pour l'année 2019**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**59. VU 059-24/09/19 CT - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité établi au 31 décembre 2018 de la concession d'aménagement du parc Kalliste à Marseille 15<sup>e</sup> arrondissement passée avec Marseille Habitat – Approbation de l'avenant 6 à la concession**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**60. VU 060-24/09/19 CT - Stratégie Territoriale de Lutte contre l'Habitat Indigne et Dégradé - Approbation du Compte rendu annuel à la Collectivité au 31 décembre 2018 de la concession d'Éradication de l'Habitat Indigne lot 1 passée avec Marseille Habitat - Marseille 1<sup>er</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> arrondissements, Quartiers Grands Carmes et Hôtel de Ville dans le 2<sup>e</sup> arrondissement et les Quartiers Blancarde et Cinq avenues dans le 4<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'avenant n° 24**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**61. VU 061-24/09/19 CT - Stratégie Territoriale de Lutte contre l'Habitat Indigne et Dégradé - Approbation du Compte Rendu Annuel au 31 décembre 2018 de la concession de l'Éradication de l'Habitat Indigne lot 2 passée avec Urbanis Aménagement à Marseille 2<sup>e</sup> Joliette et Arenc, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> Chartreux et Chutes Lavies, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

## **PROXIMITÉ**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Nous passons aux rapports 62 à 114. Monsieur Lapeyre.

**Monsieur LAPEYRE.**- Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, la Commission Proximité du Conseil de Territoire Marseille-Provence s'est

réunie le 12 septembre dernier. 53 rapports étaient inscrits à l'ordre du jour. 23 rapports concernent des opérations et des travaux de voirie effectués sur notre territoire, 9 rapports sont relatifs à la thématique de l'eau et de l'assainissement, 12 rapports concernent la mobilité et les transports et 9 rapports traitent de la gestion des déchets et de la propreté.

Aujourd'hui, en séance plénière, nous aurons à nous prononcer sur 52 rapports, du 62 au 114, car un rapport, le 67, est retiré. 44 rapports sont soumis à notre avis et 8 rapports sont présentés pour information de notre Conseil de Territoire.

Les rapports 62 à 68 portent sur les demandes de subvention d'investissement auprès du Conseil départemental 13 relatives à des opérations réalisées sur les communes de Sausset-les-Pins, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Maignane et Marseille.

Les rapports 73, 74 et 75 concernent des opérations pour la requalification de la Rocade du Jarret située dans les secteurs des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements, ainsi que des opérations pour les travaux du boulevard Urbain Sud. Les rapports 74 et 75, relatifs au boulevard Urbain Sud, ont recueilli un vote contre de la part des élus du groupe Socialistes et apparentés.

Les rapports 78 à 85, relatifs à la réalisation d'opérations d'éclairage public sur le territoire de Marseille-Provence, font suite à la décision précipitée et totalement illogique du représentant de l'Etat qui a décidé tardivement que la Métropole était seule compétente dans ce domaine. Or, la Métropole n'avait pas les capacités d'entretenir, de rénover ou de créer de nouvelles installations en matière d'éclairage public. Qui mieux que les communes connaît les besoins dans ce domaine ? Sûrement pas l'Etat. Cette triste situation oblige les communes à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Métropole. Les 8 présentes conventions concernent aujourd'hui les communes de Carnoux-en-Provence, Châteauneuf-les-Martigues, Ceyreste, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, Plan-de-Cuques, Sausset-les-Pins et Marseille.

Les rapports 86, 87 et 88, relatifs à la gestion des déchets, démontrent une nouvelle fois que vous souhaitez, monsieur le Président, poursuivre et amplifier la démarche de réduction des déchets à la source sur notre territoire.

Le rapport 89 est soumis à l'approbation de notre assemblée plénière, c'est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du territoire de Marseille-Provence. Les éléments du rapport font état d'une augmentation de la quantité des ordures ménagères résiduelles que l'on suppose liée à la croissance de l'économie. Le point positif est le constat d'une augmentation sensible sur la partie sélective, notamment sur le verre. Le tri sélectif s'améliore, on ne peut que s'en réjouir.

Concernant la thématique de l'eau et de l'assainissement, le rapport 102 porte sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement durant l'année 2018 sur le territoire Marseille-Provence. Les indicateurs sont très bons, les rendements de réseau, tel que l'avait prévu le contrat de DSP, sont en amélioration. Le rendement du réseau sur l'eau est de 85 %. A terme, il devrait passer à 87 %. Les engagements sont tenus en la matière. Concernant l'eau, le prix est constant depuis que la DSP a été attribuée. Le prix de l'assainissement est en augmentation, mais c'est lié à des incidents que l'on a eus sur le réseau, notamment à l'usine. Globalement, la qualité du service est bien assurée.

Sur les transports et la mobilité, les rapports 109 à 112 sont relatifs à des avenants aux contrats de DSP existants afin de mettre en place les nouvelles politiques tarifaires dans les parcs de stationnement Hôtel de Ville, Blancarde, République, Jean Jaurès et de Gaulle.

Monsieur le Président, lors de la séance de notre Commission, tous les rapports qui étaient soumis à l'approbation des membres de la Commission ont reçu un

avis favorable à l'unanimité, excepté les rapports 74 et 75 qui ont recueilli un vote contre de la part des élus du groupe Socialistes et apparentés.

Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- C'est moi qui vous remercie.

Puisqu'il y a eu un travail très efficace de la Commission et du président de la Commission, on va essayer de passer relativement plus vite.

**62. PROX 001-24/09/19 CT - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Sausset-les-Pins - Aménagement Avenue Matraja**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**63. PROX 002-24/09/19 CT - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Plan-de-Cuques - Aménagement Maréchal De Lattre de Tassigny, impasse Paul Fouque et Avenue du Général Leclerc**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**64. PROX 003-24/09/19 CT - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération - Poursuite aménagement Parc activités Plaine du Caire I et II sur la commune de Roquefort-la-Bédoule**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**65. PROX 004-24/09/19 CT - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération - Aménagement de Lacanau - Marignane**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**66. PROX 005-24/09/19 CT - Demande de subvention d'investissement relative aux opérations Marseille - itinéraire cyclable Corniche et Marseille - Aménagement de la rue des Catalans**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Du 62 au 66, ce sont des demandes de subvention. Il vous a cité les villes bénéficiaires de ces demandes de subvention.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**67. RAPPORT RETIRE**

**68. PROX 007-24/09/19 CT - Approbation d'une convention avec SNCF Réseau portant sur l'analyse des études dans le cadre de la phase 4 des travaux du PRU Saint Barthélémy-Picon-Busserine aux abords de la ligne ferroviaire reliant Lyon à Marseille 14<sup>e</sup> arrondissement**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**69. PROX 008-24/09/19 CT - Indemnisation amiable des préjudices économiques subis par les commerçants, artisans et professionnels riverains d'opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille Provence**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**70. PROX 056-24/09/19 CT - Approbation de la charte pour le renouveau de la rue de la République**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**71. PROX 011-24/09/19 CT - Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels**

**Information du Conseil de Territoire**

**Monsieur le PRÉSIDENT - Il n'y a pas de vote**

**Le Conseil prend acte**

**72. PROX 012-24/09/19 CT - Approbation d'une convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique dans le cadre du projet Marseille 13 Abords du Centre Bourse**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**73. PROX 013-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Marseille pour la requalification de la Rocade du Jarret secteurs Bd de la Blancarde - rue Roche, rue Roche - Saint Just et rue Ste Cécile - Place de Pologne à Marseille 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Vous m'arrêtez si vous avez une contestation des votes à l'unanimité.

**74. PROX 014-24/09/19 CT - Approbation d'une convention avec la Société des Eaux de Marseille Métropole pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable dans le cadre de la réalisation du Boulevard Urbain Sud entre la rue Verdillon et le chemin de Vallon de Toulouse à Marseille 10<sup>e</sup> arrondissement**

**Le rapport est adopté**

**Se sont abstenus :**

Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ- Gérard POLIZZI.

**75. PROX 015-24/09/19 CT - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel dans le cadre des travaux du Boulevard Urbain Sud sur le secteur Florian-Sainte Marguerite, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec les copropriétaires de la Bastide la Germaine**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté**

**Se sont abstenus**

Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ-Gérard POLIZZI.

**76. PROX 053-24/09/19 CT - Approbation d'une convention n° 3 de remise des ouvrages de la Rocade L2 à Marseille avec la Société de la Rocade L2 et la Ville de Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**77. PROX 017-24/09/19 CT - Approbation de la modification du montant de la redevance d'occupation du domaine public relative aux terrasses du front de mer de La Ciotat de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le Territoire Marseille Provence**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- La 77 et la 78, je rappelle que ce sont des conventions concernant l'éclairage public qui est retourné, à la demande des communes, à la gestion communale.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**78. PROX 018-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Carnoux pour la réalisation d'opérations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Carnoux**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**79. PROX 019-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Châteauneuf-les-Martigues pour la réalisation d'opérations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Châteauneuf-les-Martigues**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**80. PROX 020-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Ceyreste pour la réalisation d'opérations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Ceyreste**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**81. PROX 021-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Gémenos pour la réalisation d'opérations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Gémenos**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**82. PROX 022-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Gignac-la-Nerthe pour la réalisation d'opérations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Gignac-la-Nerthe**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**83. PROX 023-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Plan-de-Cuques pour la réalisation d'opérations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Plan-de-Cuques**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**84. PROX 024-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Sausset-les-Pins pour la réalisation d'opérations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Sausset-les-Pins**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**85. PROX 025-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Marseille pour la réalisation d'opérations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**86. PROX 026-24/09/19 CT - Modalités de mise à disposition de composteurs de proximité, individuels et lombri-composteurs sur le Territoire Marseille Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je pense que cela ne pose pas de problème, au contraire. Vous savez qu'on fait régulièrement des opérations dans vos villes et sur les jardins partagés où il en existe, d'ailleurs.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

87. PROX 027-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de partenariat 2019 avec l'éco-organisme CITEO pour l'optimisation du dispositif de tri des emballages sur le périmètre des plages de la ville de Marseille

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

88. PROX 028-24/09/19 CT - Approbation de l'avenant n° 1 flux développement" au contrat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Eco-organisme CITEO relatif à la Responsabilité Élargie du Producteur pour les emballages ménagers pour la période de 2018 à 2022

Information du Conseil de Territoire

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte.**

89. PROX 029-24/09/19 CT - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du territoire de Marseille-Provence

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

90. PROX 030-24/09/19 CT - Présentation du rapport annuel technique et financier 2018 du délégataire de la Délégation de Service Public portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation du Centre de Traitement Multi filières des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer

Information du Conseil de Territoire

**Monsieur le PRÉSIDENT** - Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte**

91. PROX 031-24/09/19 CT - Présentation du rapport annuel technique et financier 2018 du délégataire de la Délégation de Service Public portant sur la valorisation énergétique du biogaz produit sur le Centre de Stockage des Déchets de La Crau

Information du Conseil de Territoire

**Monsieur le PRÉSIDENT** - Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte**

92. PROX 032-24/09/19 CT - Approbation d'une convention d'attribution de subvention à l'Agence Régionale pour l'Environnement - Agence Régionale de la Biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Information du Conseil de Territoire

**Monsieur le PRÉSIDENT** - Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte**

93. PROX 033-24/09/19 CT - Approbation d'une convention avec la ville de Châteauneuf-les-Martigues relative à l'utilisation de la station de carburant du Centre Technique Municipal par des engins du Conseil de Territoire Marseille-Provence

Information du Conseil de Territoire

**Monsieur le PRÉSIDENT** - Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte**

94. PROX 034-24/09/19 CT - Vente aux enchères d'engins, de poids lourds, de véhicules et équipements de la Métropole Aix-Marseille-Provence mis à la réforme

Information du Conseil de Territoire

**Monsieur le PRÉSIDENT** - Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte**

95. PROX 035-24/09/19 CT - Modification des statuts de la régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière à caractère industriel et commercial, dénommée Régie des Eaux de Marseille et de l'Assainissement du bassin minier et du Garlaban

Avis du Conseil de Territoire

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

96. PROX 036-24/09/19 CT - Approbation de l'augmentation et de l'affectation de l'opération relative à la réhabilitation et l'automatisation de la filière de filtration de l'usine d'eau potable sur la commune de Cassis et de la diminution de l'opération relative à la modernisation de l'usine de potabilisation de Vallon Dol

Avis du Conseil de Territoire

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

97. PROX 037-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation par la commune de Cassis, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie

Avis du Conseil de Territoire

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

98. PROX 038-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation par la commune de Carnoux, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie

Avis du Conseil de Territoire

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

99. PROX 039-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation par la commune d'Allauch, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie

Avis du Conseil de Territoire

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

100. PROX 040-24/09/19 CT - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation par la commune de Carry-Le-Rouet, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie

Avis du Conseil de Territoire

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

101. PROX 041-24/09/19 CT - Budget Eau - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération budgétaire relative au déménagement de la Direction Générale Adjointe Eau, Assainissement et Déchets vers le site des Docks 10.8

Avis du Conseil de Territoire

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Vous savez que c'est la DEA qui est transférée du boulevard Vernet aux Docks, puisque le propriétaire de Vernet vend l'immeuble.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**102. PROX 042-24/09/19 CT - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2018 sur le territoire Marseille Provence**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**103. PROX 043-24/09/19 CT - Présentation des rapports annuels 2018 des délégataires de l'eau et de l'assainissement du Territoire Marseille Provence**

**Information du Conseil de Territoire**

**Monsieur le PRÉSIDENT** - Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte**

**104. PROX 044-24/09/19 CT - Approbation d'une convention SNCF de maîtrise d'ouvrage unique entre la SNCF Gares et Connexions pour l'aménagement de locaux Métropole dans le bâtiment voyageur de la gare de La Ciotat-Ceyreste dans le cadre du pôle d'échange multimodal de la gare de La Ciotat-Ceyreste**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**105. PROX 045-24/09/19 CT - Approbation d'une convention avec le MUCEM concernant le remboursement à la Métropole Aix-Marseille-Provence, des frais de fonctionnement du rameau de liaison, situé entre cet établissement et le Parc de stationnement Vieux-Port -MUCEM à Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je pense que tout le monde sera content.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**106. PROX 046-24/09/19 CT - Approbation d'un protocole transactionnel avec la Société IDVERDE relatif aux travaux d'aménagements paysagers du Bus à Haut Niveau de Service entre le campus Saint Jérôme et le technopôle Château Gombert à Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**107. PROX 047-24/09/19 CT - Extension de la ligne T3 du réseau de tramway de Marseille vers le Nord et vers le Sud comprenant la création d'un site de maintenance et de remisage - Approbation de la convention relative aux études de déviations et protection des installations et réseaux enterrés avec l'opérateur VERIZON**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**108. PROX 048-24/09/19 CT - Approbation d'une convention relative au financement des travaux de libération des emprises foncières SNCF RESEAU dans le cadre du projet de Pôle d'Echanges Multimodal en gare de Marseille Saint-Antoine**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**109. PROX 049-24/09/19 CT - Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du parc de stationnement Hôtel de Ville**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**110. PROX 050-24/09/19 CT - Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du parc de stationnement Blancarde**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**111. PROX 051-24/09/19 CT - Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du parc de stationnement République à Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**112. PROX 052-24/09/19 CT - Approbation de l'avenant n° 6 au contrat de délégation de service public relatif à la construction, l'exploitation et l'entretien des parcs de stationnement Jaurès et de Gaulle à Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**113. PROX 054-24/09/19 CT - Approbation de la revalorisation de l'opération d'investissement relative à la participation financière pour l'élargissement du pont-rail d'Air Bel à Marseille 11<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**114. PROX 055-24/09/19 CT - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention relative à l'élargissement du pont-rail d'Air Bel à Marseille 11<sup>e</sup> arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**Monsieur AMIRATY.**- Je profite de la fin de ce chapitre pour dire que le SMED s'est réuni et a négocié les nouveaux tarifs d'électricité pour les communes. J'ai le plaisir d'annoncer à mes collègues que, dans chaque commune, il y aura une économie substantielle. Je vais citer un exemple : en gros, nous, c'est 10 000 habitants, on réalise environ 17 000 € d'économie sur l'éclairage public.

J'en profite aussi pour dire que la plupart d'entre nous achètent sur ce qu'on appelle le mix énergétique qui comporte 78 % de nucléaire, plus une partie en électricité produite verte, mais assez faible. Vous pouvez profiter de cette économie ... Un peu comme les particuliers, vous avez possibilité chez vous de prendre une électricité 100 % verte. Dans les communes, c'est pareil, on a la possibilité. Finalement, lorsqu'on fait le calcul, je ne vais pas économiser 17 000 €, j'économiserai moins. Néanmoins, chacune et chacun d'entre nous, dans nos communes, nous avons aussi, comme un particulier, la possibilité de faire le choix d'une énergie identifiée verte. Elle viendra peut-être d'Ukraine, je ne sais pas. En tout cas, il y aura une vraie actualisation avec une vraie certification. Le choix est laissé à chacun.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci.

Je souhaiterais à ce sujet que le SMED soit plus réactif sur certaines questions que posent les communes, car on a aujourd'hui quelques problèmes de SMED, notamment sur l'enfouissement des réseaux.

## **VIE ECONOMIQUE**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je passe aux rapports 115 à 137. Le rapporteur est Fabrice Jullien-Fiori.

**Monsieur JULLIEN-FIORI.**- Merci, Président.

Chers collègues, la Commission Vie Economique s'est réunie le 12 septembre. 23 délibérations nous ont été présentées. La plupart concernent des attributions de subvention à des associations qui œuvrent soit pour le développement économique, soit pour des activités culturelles. 100 % des délibérations ont été adoptées à l'unanimité. Pas de réserve de vote, puisque le Rassemblement National était absent.

J'ai fait au plus rapide.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Il n'y a pas d'intervention ? Je passe aux votes.

Je rappelle que, du 115 au 120, ce sont des attributions de subvention. Sur ces attributions de subvention, avez-vous des questions à poser ?

**115. VECO 001-24/09/19 CT - Attribution d'une subvention à l'Association du Technopôle Marseille Provence pour le lancement de son programme d'animation 2019 - Approbation d'une convention**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**116. VECO 002-24/09/19 CT - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'entreprises APAGE, Association du Parc d'Activités de la Plaine de Jouques à Gémenos pour l'année 2019**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**117. VECO 003-24/09/19 CT - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'entreprises Athélia Entreprendre de la Zone d'activités de La Ciotat pour l'année 2019**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**118. VECO 004-24/09/19 CT - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'entreprises Roca Fortis Entreprises Développement pour l'année 2019**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**119. VECO 005-24/09/19 CT - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Initiative Pays d'Aubagne La Ciotat pour la poursuite du déploiement des boutiques à l'essai dans la commune de La Ciotat**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**120. VECO 006-24/09/19 CT - Attribution d'une subvention à l'association Initiative Marseille Métropole - Approbation d'une convention**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**121. VECO 007-24/09/19 CT - Approbation de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'augmentation de capital en numéraire de la société publique locale La Ciotat Shipyards**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Monsieur BORE.**- Monsieur le Président, je ne prends pas part au vote.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**Ne participe pas au vote :**

Patrick BORÉ

**122. VECO 008-24/09/19 CT - Lancement d'un appel à projets relatif à la cession d'une unité foncière située ZAC Athélia V sur la commune de La Ciotat**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**123. VECO 010-24/09/19 CT - Lancement d'un appel à projet relatif à la cession du lot 4 de la ZAC des Florides situé sur la commune de Marignane**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**124. VECO 011-24/09/19 CT - Conditions d'attribution des aides métropolitaines en faveur de la redynamisation du marché de bureaux dans le centre-ville de Marseille**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté**

**Se sont abstenus :**

René AMODRU - Jacques BESNAÏNOU - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

**125. VECO 012-24/09/19 CT - Nuisances sonores environnementales - Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**126. VECO 024-24/09/19 CT - Approbation du Projet Plan Climat Air Energie Métropolitain et transmission de ce projet pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, le Préfet de Région, et au Président du Conseil Régional SUD**

**Avis du Conseil de Territoire**

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**Monsieur AMIRATY.**- J'en profite pour vous dire que j'observe avec un certain délice que cette délibération est proposée par un élu aixois, qui nous parle d'intérêt métropolitain, qui nous parle d'intérêt supra à l'échelle de la Métropole. Je ne résiste donc pas à l'envie ici de dire que malgré toutes les positions de nos collègues aixois, je crois d'ailleurs qu'ils ont refusé de réunir leur Conseil de Territoire, lorsqu'il s'agit, dans une vice-présidence, d'assumer ce travail métropolitain, ils le font bien volontiers et ils vont nous inviter au prochain Conseil de Métropole à acter un document métropolitain débattu à l'échelle de la Métropole dans l'intérêt de la Métropole.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je voudrais apporter une rectification. Ce ne sont pas les élus du Territoire qui ont refusé de participer à un Conseil de Territoire. C'est la présidence qui a décidé de ne pas faire de Conseil de Territoire cette fois-ci. Après, je pense que ce n'est pas partagé par tous les élus.

Merci de le rappeler. De temps en temps, c'est bon de faire une piqûre de rappel.

127. VECO 013-24/09/19 CT - Désaffectation et déclassement du domaine public métropolitain de 11 poteaux électriques à Marseille 8<sup>e</sup> arrondissement et cession à la société Orange

Avis du Conseil de Territoire

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

128. VECO 014-24/09/19 CT - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine

Information du Conseil de Territoire

**Monsieur le PRÉSIDENT** - Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte**

129. VECO 015-24/09/19 CT - Demande de subvention d'investissement dans le cadre du financement et de la réalisation de l'opération relative au Contrat de Baie de la métropole marseillaise - Rénovation de l'aire technique du port de plaisance des Goudes

Information du Conseil de Territoire

**Monsieur le PRÉSIDENT** - Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte**

130. VECO 016-24/09/19 CT - Demande de subvention d'investissement dans le cadre du financement et de la réalisation de l'opération relative au Contrat de Baie de la métropole marseillaise - Rénovation de l'aire technique du port de plaisance de la Madrague de Montredon

Information du Conseil de Territoire

**Monsieur le PRÉSIDENT** - Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte**

131. VECO 017-24/09/19 CT - Demande de subvention d'investissement dans le cadre du financement et de la réalisation de l'opération relative au Contrat de Baie de la métropole marseillaise - Rénovation de l'aire technique du port de plaisance du Vallon des Auffes

Information au Conseil de Territoire

**Monsieur le PRÉSIDENT** - Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte**

**132. VECO 018-24/09/19 CT - Demande de subvention d'investissement dans le cadre du financement et de la réalisation de l'opération relative au Contrat de Baie de la métropole marseillaise - Rénovation de l'aire technique du port de plaisance de la Madrague de Gignac**

**Information du Conseil de Territoire**

**Monsieur le PRÉSIDENT** - Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte**

**133. VECO 019-24/09/19 CT - Approbation de conventions avec la société S2G et des associations sportives ainsi qu'avec le SDIS 13 relatives aux modalités d'utilisation du complexe aquatique Cap Provence pour l'année 2019-2020**

**Information du Conseil de Territoire**

**Monsieur le PRÉSIDENT** - Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte**

**134. VECO 020-24/09/19 CT - Attribution d'une subvention à l'association ENVOL pour l'organisation de la manifestation La ronde des vignes**

**Le rapport est adopté**

**Se sont abstenus :**

René AMODRU - Jacques BESNAÏNOU - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

**135. VECO 021-24/09/19 CT - Attribution d'une subvention à l'association Carry 5 pour l'organisation de la course pédestre CARRO-CARRY**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**.- Vous avez intérêt à voter pour !

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**136. VECO 022-24/09/19 CT - Attribution d'une subvention à l'association Acontraluz**

**Le rapport est adopté**

**Se sont abstenus :**

René AMODRU - Jacques BESNAÏNOU - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

**137. VECO 023-24/09/19 CT - Attribution d'une subvention à l'association RURALIA pour l'organisation de la manifestation RURALIA**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous conseille d'y aller si vous êtes invités, mais je ne sais pas si vous serez invités. C'est une manifestation très belle, très importante.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**138. FCT 001-24/09/19 CT - Mise à disposition de salles dans le cadre des élections municipales de 2020**

**Information du Conseil de Territoire**

**Monsieur le PRÉSIDENT** - Il n'y a pas de vote

**Le Conseil prend acte**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Mesdames et Messieurs, c'est terminé. Merci d'avoir bien travaillé, d'avoir délibéré dans l'intérêt général.

Je vous rappelle que le prochain Conseil de Territoire se déroulera le 22 octobre et que, dans la foulée, le 24, vous aurez un Conseil de Métropole.

*La séance est levée à 15 heures 35.*

**Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence,**

**Jean MONTAGNAC**